LA ZFE DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

Une ZFE, Zone à Faibles Emissions, est définie selon un périmètre à l'intérieur duquel la circulation n'est pas autorisée pour les véhicules les plus polluants. Cette zone est destinée à protéger les populations dans les zones denses les plus polluées.
Déjà adoptée par plus de 240 villes dans toute l'Europe, la ZFE constitue l'un des principaux apports de la loi LOM (loi d'Orientation des Mobilités du 24 Décembre 2019.

Par application de l'article L2213-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités peuvent mettre en place oeuvre une ou plusieurs ZFE sur tout ou une partie de leur territoire.

Aujourd'hui, la **ZFE à Lyon** concerne :

- **Lyon**
- **Caluire et Cuire**
- **Villeurbanne**
- **Bron, à l'intérieur de périphérique**
- **Vénissieux, à l'intérieur de périphérique**

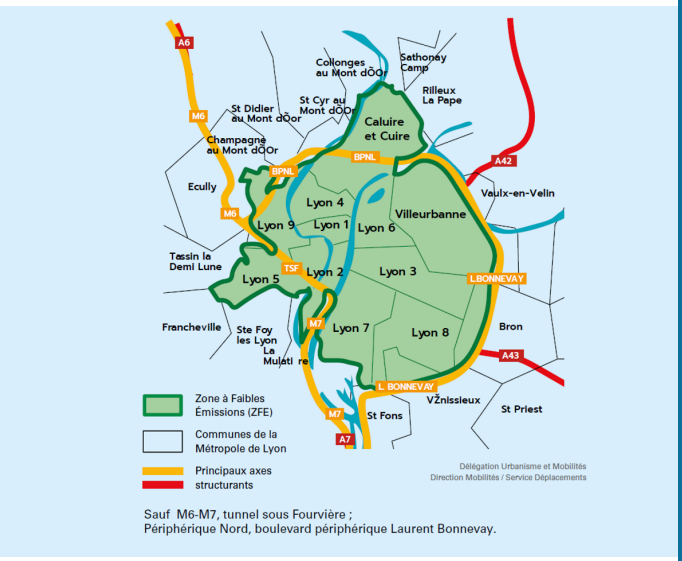

Sauf M6-M7, tunnel sous Fourvière ;
Périphérique Nord, boulevard périphérique Laurent Bonnevay.

OBJECTIFS

- Disposer d'un parc automobile plus vertueux sur un territoire donné
- Réduire la pollution atmosphérique

RESTRICTIONS ACTUELLES

La ZFE est entrée en vigueur dans la Métropole de Lyon depuis le **1er Janvier 2020.** Celle-ci concernait uniquement les véhicules utilitaires légers et les poids lourds destinés au transport de marchandises, classés Crit'Air 4 et 5 ou non classés. Cela signifie qu'ils n'ont pas le droit de circuler et de stationner 24h/24 et 7j/7 dans ce périmètre.
Depuis le **1er Janvier 2021**, cette interdiction s'étend aux véhicules professionnels de Crit'Air 3.

ET DEMAIN ?

La Métropole de Lyon a opté pour un renforcement de la ZFE dès 2022 :

- A partir de **Septembre 2022**, les véhicules Crit'Air 5 et non classés seront interdits dans le périmètre de la ZFE.

L'interdiction qui entrera en vigueur à la rentrée 2022 touche les véhicules des particuliers.

- Entre 2023 et 2026, les véhicules Crit'Air 4, puis 3 et ensuite 2 seront interdits.

Madeline Bonnin - Chargée de mission mobilité CLE7 (Club Lyonnais des Entreprises du 7ème)
Tél. : 04 72 72 26 85 - mail : mobilite-gerland@cle7.fr - www.cle7.fr